

à l'unanimité de la résolution, et que la cause en souffrirait beaucoup, malgré le bénéfice que pouvait en retirer le parti de l'opposition au Canada.

Plusieurs des sujets mentionnés dans le discours du Trône seront discutés à une époque plus avancée de la session, et l'importante question du nouveau chemin de fer Transcontinental en est une qui, je le sais, sera l'objet de la considération la plus sérieuse des membres des deux Chambres du parlement. Nous trouvons dans le discours du Trône le paragraphe suivant :

Vu la longue session de l'année dernière pendant laquelle vous vous êtes occupés de tant de questions importantes, il n'est pas probable que, cette année, l'accomplissement de vos devoirs vous retienne ici bien longtemps.

Je ne crois pas que les membres du gouvernement aient l'habitude d'indiquer dans le discours du Trône qu'il n'est pas nécessaire d'étudier longuement les questions qui leur sont soumises, mais je puis dire que si le gouvernement fait ce qu'il a fait l'année dernière, s'il soumet des questions après que la session aura duré trois ou quatre mois, par exemple, un bill différant entièrement des données produites relativement au même sujet, cette session ne sera pas courte. L'année dernière le gouvernement a promis de nommer, au sujet du transport, une commission pour étudier la question des communications entre l'est et l'ouest de notre pays; mais après que la Chambre eût été près de six mois en session, il a présenté un bill ayant pour but la construction d'un chemin de fer transcontinental de Moncton au Pacifique, et, conséquemment, la session a duré bien longtemps. Si l'on fait la même chose cette année, personne ne peut dire combien de temps durera la session. En tout cas, une discussion judicieuse et convenable des questions qui nous ont déjà été indiquées et dont nous connaissons déjà les lignes et les détails, exigera un temps considérable, et je suis certain que les membres de l'opposition dans cette Chambre-ci comme dans l'autre branche du parlement, feront leur devoir en discutant judicieusement entièrement et courageusement les questions qui leur seront soumises par le gouvernement, ou qui viendront devant le parlement de toute autre manière.

L'honorable M. SCOTT : Je me joins à mon honorable ami de la gauche pour exprimer le regret que j'éprouve de l'absence de l'honorable chef de l'opposition. Nous

sommes tous heureux de savoir que son absence n'est pas due à la maladie ou à quelque chose de semblable, mais à des affaires importantes qui le retiennent dans la ville de Toronto. Nous espérons cependant de le voir ici dans quelques jours, alors qu'il aura l'occasion d'exposer ses vues relativement au discours du Trône que nous avons devant nous. Je me joins aussi à l'honorable sénateur pour offrir mes félicitations à l'honorable proposant et à l'honorable seconneur de l'adresse. Chacun admettra qu'ils ont rempli leur tâche avec un grand tact et une grande habileté, que ces messieurs ont prouvé, non seulement dans cette occasion, mais dans d'autres aussi, que cette Chambre a fait en eux une grande acquisition. L'un d'eux, le proposant de l'adresse, est un sénateur qui est familier avec les questions publiques du jour, et bien qu'il n'ait pas été élu membre du parlement, il a acquis une grande expérience des choses parlementaires pour avoir parlé devant les comités de la Chambre, et avoir appris les affaires courantes du parlement. Le seconneur de l'adresse est aussi un sénateur qui a acquis beaucoup d'expérience dans la législature de sa propre province. Il a été, je crois, l'orateur de la législature de Québec pendant quatre ans, et il est par conséquent un bon parlementaire. Ça été vraiment un plaisir d'entendre les observations qu'il a faites, et qui étaient si bien appropriées au sujet. Un discours du Trône est ordinairement rédigé de la manière la moins agressive possible. Il offre toujours peu de prise à la critique. Mais mon honorable ami (M. Ferguson) avec beaucoup de franchise, a réussi à signaler un grand nombre de défauts, tant en actions qu'en omissions. Je me demande cependant si les déductions qu'il en a tirées recevront l'approbation des hommes impartiaux.

D'abord il a mis en doute que la prospérité de notre pays fût due, en aucune manière à l'administration actuelle. Tout naturellement nous remercions la Providence de l'abondante récolte qu'elle nous a donnée, et de la prospérité générale dont nous jouissons. Un très vieil adage dit que la Providence aide ceux qui s'aident, et ce gouvernement-ci s'est aidé considérablement depuis qu'il est au pouvoir. Je ne crois pas qu'il faille se servir des chiffres pour établir cela. Je les ai cependant sous la main. Il y a une forte preuve pour établir que la politique du